

Madame,  
Monsieur,

L'Athénée Royal Simone Veil a décidé de s'engager dans divers projets visant à intégrer le numérique au sein de l'apprentissage de ses élèves. Dans ce cadre, nous équiperons tous les élèves d'un Chromebook géré par l'Athénée Royal de Beaumont, en 3 ans et ce dès la rentrée scolaire 2022-2023.

Cette initiative vise à intégrer les outils numériques à l'école, pour tous nos élèves avec le double objectif : *"enseigner les savoirs et compétences de la société du 21<sup>ème</sup> siècle et favoriser le plaisir d'apprendre"*<sup>1</sup>. Ce projet va de pair avec notre volonté d'effacer la fracture numérique et de nous doter du même outil. L'école a défini une série de principes qui doivent permettre une utilisation conforme aux missions et aux valeurs défendues par l'école et au bénéfice de tous.

Nous vous demandons donc de souscrire à un **contrat de location-achat de l'ordinateur portable** (voir pages suivantes). Le Chromebook est toujours géré par l'AR Beaumont, mais l'élève peut retourner avec l'ordinateur à son domicile pour y faire ses devoirs et travaux. En dehors des heures scolaires, il peut également se connecter avec un compte Gmail privé et utiliser ce compte à sa guise. Au terme du 3<sup>e</sup> versement, la machine appartient définitivement à l'élève, qui peut ensuite l'utiliser pour la suite de sa scolarité.

Nous vous demandons donc de prendre connaissance et marquer votre accord en tant que parent/représentant légal concernant

1. Le **contrat de location-achat de l'ordinateur portable**. Celui-ci reprend l'ensemble des engagements (entre autres financiers) auxquels vous et l'école souscrivez dans le cadre de la mise à disposition de l'ordinateur portable.
2. La **charte d'utilisation responsable des outils numériques** qui devra être signée par l'élève.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse email suivante : [numerique@arbeaumont.eu](mailto:numerique@arbeaumont.eu)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Claire Dutrieux  
Directrice

---

<sup>1</sup> Avis numéro 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence

# Contrat de location-achat de l'ordinateur portable

Chaque élève ayant accepté ce contrat se verra remettre, en location-achat, un Chromebook qui est un **ordinateur portable avec écran tactile**. Moyennant le respect de la charte d'utilisation responsable des outils numériques définie par l'école, cet outil sera utilisé en classe par votre enfant lorsque cette utilisation apporte une plus-value pédagogique et pourra également être utilisé à la maison pour poursuivre son apprentissage de façon autonome.

Pour en disposer, l'école vous demande une participation annuelle de 56,67€, le reste étant pris en charge par l'Athénée Royal Simone Veil de Beaumont. Cette somme vous sera demandée pendant 3 ans. La hauteur de votre participation s'élèvera donc, au total, à **170 €**. Le premier versement de 56,67 € doit être effectué pour le 30/09 au plus tard. Vous recevrez une facture sur votre adresse mail.

Si, pour quelque raison que ce soit, l'élève cesse de fréquenter l'école avant la fin des 3 ans de la location, le matériel sera restitué sans délai à l'école faute de quoi l'école pourra exiger le remboursement de sa valeur résiduelle, soit 170 € moins les montants déjà versés. Vous pourrez choisir de garder l'ordinateur et vous acquitter de la somme.

Outre la machine elle-même, ces montants incluent un contrat de maintenance de 3 ans qui prévoit :

- Une extension de garantie à 3 ans en cas de défectuosité des pièces avec prise en charge gratuite à l'école dans les 24h00 durant la période scolaire.
- En cas de dommage accidentel (chute, liquide, ...), un montant maximum (franchise) de 50€ pourra être demandé aux parents pour la réparation.

En cas de perte et de vol, la plateforme de gestion gérée par l'école permet de bloquer la machine à distance. Elle est alors inutilisable et un message demandant son retour à l'école apparaît. Dans le cas où la machine perdue ne serait pas rapportée dans les 2 semaines, l'école peut demander à l'élève d'en payer la valeur résiduelle, soit 170 € moins les montants déjà versés. Dans le cas d'un vol, cette somme sera demandée à moins d'avoir déclaré le vol à la police.

En cas d'indisponibilité (défaut, dommage accidentel, perte ou vol), l'école fera le maximum pour mettre temporairement un autre appareil à disposition de l'élève.

# Création d'un compte G Suite pour l'Éducation

L'Athénée Royal Simone Veil a créé un compte professionnel "G Suite pour l'Éducation", lié au domaine de l'école, pour chaque membre de son personnel enseignant (NOM@arbeaumont.eu). Depuis la rentrée 2018, l'Athénée donne également accès à un tel compte à chacun de ses élèves.

Conformément aux dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), nous avons besoin de votre autorisation de parent / représentant légal pour créer ce compte pour votre enfant.

Les élèves ont besoin d'un compte G Suite afin de se connecter à leur Chromebook et de développer/maximiser leurs apprentissages grâce à l'utilisation des outils numériques mis à leurs dispositions.

G suite pour l'Éducation rassemble les outils Google tels que Gmail (pour l'envoi et la réception de courriels), Google Agenda (le calendrier reprenant entre autres l'ensemble des cours), Google Drive (pour le stockage des fichiers), Google Docs/Sheet/Slide/Forms (pour la production de contenu), Google Groups/Sites/Talk/Hangouts (pour la collaboration et le partage de contenus) et Google Classroom (pour l'organisation du travail scolaire et les échanges entre enseignants et élèves). Ces services sont appelés les Services Principaux de G Suite pour l'Éducation. L'ensemble des Services Principaux sont exempts de publicité.

À noter qu'aucune solution permettant d'accéder aux échanges de manière anonyme (type Google Vault), n'est activée sur le domaine de l'école.

Nous souhaitons également permettre aux élèves d'accéder avec leur compte G Suite pour l'Éducation de l'école à certains autres services Google, appelés Services Complémentaires, comme YouTube (en mode d'accès restreint strict), Blogger, Google Maps, Google Earth ou Science Journal. Les services complémentaires chez Google peuvent donner lieu à des publicités mais celles-ci sont non ciblées, c'est-à-dire que le choix des publicités présentées ne dépend pas du comportement de l'utilisateur (les emails qu'il envoie, les documents qu'il produit, les recherches qu'il effectue, ...).

Lors de la création d'un compte pour un élève, l'école peut fournir à Google certaines informations personnelles sur celui-ci, notamment ses nom et prénom, son adresse e-mail et son mot de passe. Un compte Google Education diffère d'un compte Google (Gmail) classique. En effet, toute personne inscrite est couverte, en plus de la législation concernant la protection des données personnelles (RGPD), par les lois européennes et américaines sur la protection de la vie privée des mineurs (même si la personne inscrite est majeure). Pour tous les détails concernant le traitement des données personnelles par Google

dans le cadre de G Suite pour Education, merci de vous reporter au document suivant :  
[https://gsuite.google.com/terms/education\\_privacy.html](https://gsuite.google.com/terms/education_privacy.html).

# Charte d'utilisation responsable des outils numériques

## Introduction

Avoir accès à un ensemble de ressources technologiques (réseau, compte de l'école, machine mise à disposition selon le modèle de location-achat) est un privilège qui s'accompagne de responsabilités afin de garantir que cette technologie sera toujours disponible quand vous avez besoin.

L'introduction de la technologie en classe permet en particulier :

- La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques. Par exemple : faciliter la différenciation pédagogique, permettre des évaluations au service des apprentissages, un rôle plus actif pour l'élève qui est encouragé à apprendre en faisant, en cherchant et en collaborant.
- D'augmenter la participation et l'autonomie des élèves.
- Le développement des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle. En particulier : la pensée critique, la communication, la collaboration, la créativité et l'innovation.
- Une réduction de la fracture numérique.

Ces ressources numériques font partie, au même titre que les livres par exemple, des outils pédagogiques importants et nous pensons qu'il est essentiel que les élèves en disposent pour participer pleinement aux apprentissages en classe. Nous attendons des élèves qu'ils en prennent soin. L'Athénée Royal Simone Veil de Beaumont a le droit de révoquer ou de limiter l'utilisation de ces ressources si l'élève ne respecte pas les responsabilités qui sont les siennes.

## Usages

L'école a acheté et est propriétaire de Chromebooks (ordinateur portable avec écran tactile) qui sont prêtés aux élèves selon une formule de location-achat. Chaque élève utilisera son ordinateur en classe lorsque l'enseignant considère que cette utilisation apporte une plus-value pédagogique. Sauf décision contraire de l'école, cet outil pourra également être ramené par l'élève à la maison. Ce matériel reste toujours la propriété de l'école et l'école peut confisquer ou limiter l'utilisation de la machine d'un élève qui ne respecterait pas son matériel ou en ferait un usage inapproprié.

Au sein de l'école, les élèves garderont en permanence leur machine avec eux ou la laisseront dans un local fermé. Pour limiter les risques de dommages, l'école peut définir des zones de l'école dans

lesquelles le Chromebook ne peut pas sortir du cartable. L'élève prend également soin de transporter son matériel de façon à minimiser les risques de dommages (en ce compris les griffes).

C'est la responsabilité de l'élève de charger son Chromebook quand il est à la maison. Une fois chargé, le Chromebook peut être utilisé pendant toute la journée sans être connecté au réseau électrique.

Durant les heures scolaires (de 8h20 à 16h45 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi), l'élève ne pourra se connecter à son Chromebook qu'à l'aide de son compte de l'école. En dehors de ces heures et pour les périodes de vacances scolaires (minimum une semaine), il pourra utiliser la machine tant avec son compte de l'école qu'avec un compte gmail personnel.

### **Que faire en cas d'oubli ?**

Au cas où l'élève oublie son Chromebook à la maison ou oublie de le recharger, c'est l'enseignant qui décidera si l'élève peut aller demander un Chromebook à prêter à la comptabilité de l'école ou devra suivre les activités sur la machine d'un collègue et se remettre à jour à la maison. L'école fera son possible pour prêter un Chromebook de remplacement dans la mesure des outils disponibles. Celui-ci devra être ramené par l'élève à l'accueil de l'école avant de quitter l'école à la fin des cours et l'élève ne pourra pas le ramener à la maison.

### **Que faire en cas de problème technique ?**

Dans le cas où le Chromebook ne fonctionne plus correctement pour quelque raison que ce soit ou s'il est endommagé, l'élève est tenu d'en informer Monsieur Colet (bureau de la comptabilité) dans les meilleurs délais.

### **Utilisation du réseau**

La bande passante est nécessaire pour l'ensemble des élèves et des enseignants qui doivent pouvoir en bénéficier de façon égale. Il est de la responsabilité de l'élève d'utiliser cette bande passante de façon appropriée.

En particulier, cela signifie que les élèves ne peuvent utiliser les ressources techniques mises à leur disposition (Chromebook, réseau, ...) pour des activités illégales. En outre, le téléchargement de musique, de vidéos et de logiciel depuis Internet n'est pas autorisé durant les heures scolaires sauf lorsqu'il se justifie pour la réalisation de travaux scolaires.

### **Protection de la sécurité et des données personnelles**

Les élèves doivent respecter les données personnelles des autres élèves, des équipes éducatives ainsi que des autres utilisateurs sur Internet.

Cela signifie en particulier que les élèves

- doivent garder leurs mots de passe secrets
- ne peuvent en aucun cas utiliser le compte et le mot de passe de quelqu'un d'autre
- ne peuvent pas envoyer d'emails ni créer de documents au nom de quelqu'un d'autre
- ne peuvent pas lire, supprimer, copier, modifier les emails ou autres documents d'autres utilisateurs sans leur permission.

Toute tentative malveillante d'abîmer ou de détruire le matériel technologique ou les données d'un autre utilisateur ou d'une institution connectée à Internet est strictement interdite.

C'est la politique de l'école de traiter les dossiers des élèves de l'école comme des répertoires privés. Les administrateurs de la plateforme n'ont pas le droit d'ouvrir un dossier, de lire, modifier ou supprimer les données qui y sont attachées sauf dans les circonstances suivantes :

- avec la permission de l'élève ou de son parent ou
- parce qu'ils ont des preuves ou des suspicions raisonnables que ceux-ci contiennent des fichiers qui enfreignent les règles de l'école (notamment les différentes formes de cyberharcèlement) et sur demande de la direction de l'établissement.

Dans ces cas et seulement dans ces cas, ils auront la capacité technique d'accéder à ce contenu en réinitialisant le mot de passe de la personne visée et s'emparant momentanément de son compte.

## Usage approprié d'Internet et des outils de l'école

Les outils mis à disposition par l'école devront toujours être utilisés d'une façon conforme aux missions de l'école.

En particulier, les élèves sont responsables des emails qui sont envoyés en leur nom. Les emails dont le contenu est dénigrant, obscène ou plus généralement inapproprié, en particulier si ce contenu participe à un harcèlement sont strictement interdits.

Une bonne règle de base pour savoir si un contenu est inapproprié est de regarder ce que vous écrivez en vous demandant si vous seriez mal à l'aise s'il était partagé en votre nom avec votre enseignant ou à votre parent.

Nous attendons des élèves qu'ils surveillent correctement leur usage de la technologie. En particulier, les élèves doivent être attentifs aux signes d'addiction à Internet, tels que le fait de perdre contact avec sa famille, ses amis et son travail scolaire pour participer à des activités en ligne. Si tel devait être le cas, les élèves concernés ne doivent pas hésiter à demander de l'aide. L'école peut aider, par la mise en place d'une politique de connexion adaptée, à gérer ces problèmes. L'école surveillera ces éléments de près. Le temps de la récréation ne peut pas se transformer en un moment de technologie.

Les élèves ne sont pas autorisés à posséder des images inappropriées ou des vidéos sur leur compte ou sur la machine qui est mise à leur disposition par l'école. Quiconque reçoit une image inappropriée

est supposé informer un membre de l'équipe éducative. Un élève qui partage, envoie ou distribue une image inappropriée s'expose à des sanctions disciplinaires significatives.

Partager une image inappropriée d'un autre élève ou de vous-même dans un contexte inapproprié est contraire à la législation belge et est passible de poursuites.

### **Accès à la charte d'utilisation responsable des outils technologique**

La charte d'utilisation responsable des outils numériques sera disponible sur un répertoire partagé accessible à l'ensemble des élèves de l'école.

Lorsque l'école sera amenée à faire évoluer le contenu de cette charte, elle en informera l'ensemble des élèves et se tiendra à leur disposition pour répondre à leurs questions.

---

Remarque : Merci de conserver ce document à votre domicile, et de nous retourner la page 8 via votre enfant. Sur la page 8, merci de cocher les cases, d'indiquer vos nom et prénom, les nom et prénom de votre enfant, et de signer en bas de page.

## Formulaire d'acceptation (à rendre à la comptabilité avant réception du Chromebook)

Merci de cocher les cases suivantes :

- Je marque mon accord avec le Contrat de Location-Achat de l'ordinateur portable (document page 2)
- J'autorise l'école à créer et gérer un compte G Suite for Education pour mon enfant et à recueillir les informations le concernant aux fins décrites dans le document ci-dessus (page 3).
- Je marque mon accord avec la Charte d'utilisation responsable des outils numériques (pages 4 à 7)

---

Nom du parent/représentant légal

Nom et prénom de l'élève (+classe)

---

Signature du parent/représentant légal & date

N° de la machine (à remplir par l'école)